

Image not found or type unknown



Quel bail de courtee durée pour une profession libérale

Par **Muriel Hamzalian**, le **13/07/2017** à **05:50**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un local par le biais d'une SCI, loué à des professionnels de santé (professions libérales). Je souhaiterais faire un premier bail de 2 ans, qui sera par la suite transformé en bail professionnel classique. Est-il possible de faire un bail professionnel précaire? Un bail commercial dérogoatoire? Est-ce qu'un bail commercial dérogoatoire est compatible avec une profession libérale de santé? Merci mille fois de votre aide.

Muriel.